



Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le **05 AVR. 2024**
ID : 032-253200240-20240327-2024_105-DE

DELIBERATION 2024-105

Nombre de membres en exercice : **68**
Nombre de membres présents lors de la délibération : **40**
Nombre de membres ayant donné procuration : **6**
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : **4**
Date de convocation : 20/03/2024
Date d'envoi à la SP de condom : 05/04/2024
Date de publication : 05/04/2024
Votes contre :
Votes pour : **46**
Abstentions :

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept mars à vingt heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I. "Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Monsieur Nicolas MELIET, Président.**

Présents : Mr ALBINET David, Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr AXMANN Roland, Mr BELLOT Daniel, Mr BEGUE Christophe, Mr BEZERRA Gérard, Mr BOUE Guy, Mme BRIANE Huguette, Mr CAZES Jérôme, Mme CAZZOLA Camila, Mme CHIVA Amandine, Mme CLAVE Gabrielle, Mme COLLADELLO Marie-Claire, Mme DELLA VALLE Valérie, Mme DHAINAUT Annie, Mr DONA Edouard, Mr ESPIAU Joël, Mr FARGUES Jean-Bernard, Mr FASOLO Robert, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr JAUMAIN Jérôme, Mr JORIEUX Michel, Mme LABORDE Marie-Clémence, Mme LANEQUE Valérie, Mr LANSMANT Sébastien, MAO Jean-Pierre, Mr MELIET Nicolas, Mr MILLIEZ Philippe, Mme MONDIN SEAILLES Christiane, Mme MONGIS Nadine, Mme PENA Roselyne, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr QUINTILLA Christophe, Mr REMY Jean-Bernard, Mr RENARD Jean-Pierre, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mme SOLARY Jacqueline, Mr TIMOTHEE Frédéric, Mme TUMELERO Hélène.

Excusés remplacés par : Mr CAZZOLA Bruno remplacé par Mr MILLIEZ Philippe, Mme LABORDE NOYER Martine remplacée par Mme SOLARY Jacqueline, Mr LUSSAGNET Wilfried remplacé par Mme CAZZOLA Camila, Mr MINIAYLO Pierre remplacé par Mr REMY Jean-Bernard,

Ayant donné procuration: Mme ESPERON Patricia a donné procuration à Mme DHAINAUT Annie, Mme DESPAX Nelly a donné procuration à Mr BEZERRA Gérard, Mr FALTRAUER Franck a donné procuration à Mr RENARD Jean-Pierre, Mr LABURTHE Michel a donné procuration à Mme BRIANE Huguette, Mme TOURNIER Elisabeth a donné procuration à Mr AXMANN Roland, Mr KUTCHUKIAN Grégoire a donné procuration à Mr MELIET Nicolas

Absents excusés: Mr CAZZOLA Bruno, Mme DESPAX Nelly, Mme ESPERON Patricia, Mr FALTRAUER Franck, Mr GOURGUES Gérard, Mr KUTCHUKIAN Grégoire, Mr LABURTHE Michel, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MINIAYLO Pierre, Mme NEGRINI Régine, Mr ROZES Xavier, Mr TOURNE Jean-Pierre, Mme TOURNIER Elisabeth, Mme CLAVERIE Claudine (sans droit de vote), Mme CASTAINGTS Pierrette (sans droit de vote), Mr HAMICHE Amar (sans droit de vote).

Absents: Mr BENJADDI Miloud, Mr BEYRIES Philippe, Mr CECEILLE Gérard, Mr DUBOUCH Joël, Mr DULERM Pierre, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr GABAS Michel, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mr LAFFORGUE Mathieu, Mr LAFORE Michael, Mr LAMORT Pierre, Mr MEYROUS Jérôme, Mr MONTARET Jérôme, Mme PINSOLLES Nicole, Mr PIQUERMAL Vincent, Mr ROBERT François, Mr SCARAVETTI Henri.

Participants sans droit de vote : Mr DEMAY Stéphane, conseiller des décideurs locaux, Mme NAYRAND Leslie, gestionnaire RH et comptabilité, Mme BOURGEOIS Dominique, comptable, Mr BOURDIOL Nicolas, DST, Mme CAMPAGNOLLE Dorothee, DGS.

Secrétaire de séance : Mr Christophe BEGUE.

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas MELIET, Président, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 du S.A.T. SPANC dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section d'exploitation		
Résultat de l'exercice 2023 qui est égal au compte 12 "résultat de l'exercice" figurant au compte de gestion	A	-1 206.74
Report à nouveau (solde créditeur "110" ou débiteur "119" du compte de gestion)	B	3 340.75
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2020	A + B	2 134.01

Section d'investissement		
C		
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)		1 238.92
D		
Soldes des restes à réaliser		
E		
Besoin de financement à la section d'investissement	E = C + D	1 238.92

DÉCIDE, à l'unanimité

D'affecter au budget pour 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" la somme de	F	/
2°) le surplus (A + B - F) est affecté en dépenses de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 "excédent de fonctionnement reporté"		2 134.01

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le **05 AVR. 2024**

ID : 032-253200240-20240327-2024_105-DE

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 4 avril 2024



Le Président,

Nicolas MELIET

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le **05 AVR. 2024**

ID : 032-253200240-20240327-2024_105-DE